

TULLE, le 24 décembre 2013

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

*Secrétariat Général
SM/CL*

Arrêtés du 24 décembre 2013

N° 117 - Arrêté portant approbation d'un contrat de prêt multi -périodes de 211 000 € sur le budget Ville souscrit auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin
Echéances Trimestrielles - Durée 20 ans.

N° 118 - Arrêté portant approbation d'un contrat de prêt multi -périodes de 626 500 € sur le budget Assainissement souscrit auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin
Echéances Trimestrielles - Durée 20 ans.

N° 119 - Arrêté portant approbation d'un contrat de prêt multi -périodes de 142 800 € sur le budget Eau souscrit auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin
Echéances Trimestrielles - Durée 20 ans.

N° 120 - Arrêté portant approbation du contrat d'assistance n° 11.003 souscrit avec la société INFO-TP SARL pour l'utilisation des logiciels SIG, GEOGRAPHIX.NET, GEO-CIM.net installés au Service Urbanisme, au Bureau d'Etudes des Services Techniques et au Cimetière Puy Saint Clair de la Ville (Montant de la redevance annuelle 2 201,00 € TTC soit 2 632,40 € TTC).

N° 121 - Arrêté portant approbation du contrat Point services du logiciel Gestion des Ressources Humaines installé au service Ressources Humaines de la Ville de Tulle souscrit avec la Société Berger Levrault (Montant de la redevance 983.07 € HT).

N° 122 - Arrêté portant approbation du contrat de services « Veille Statutaire » souscrit avec la Société Berger Levrault pour les évolutions statutaires et réglementaires pour le logiciel Gestion des Ressources Humaines installé au service des Ressources Humaines de la Ville de Tulle (Montant de la redevance 875,20 €HT).

N° 123 - Arrêté portant approbation du contrat d'abonnement à la plateforme de dématérialisation « Marché sécurisé.fr » souscrit avec Berger Levrault installée au service des Marchés Publics (Montant de l'abonnement 1 060,71 € HT).

N° 124 - Arrêté portant approbation de la convention professionnelle intitulé « Utilisation de l'application iMuse® » souscrite avec SAIGA Informatique pour la formation de quatre agents de la Ville de Tulle et décidant le règlement des frais correspondants (Montant de la formation 1 800,00 € HT).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR